

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20150414-D201554-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

## Délibération n° 2015/54

**OBJET : COMPETENCE «PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE» : AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSES ENTRE LA CCVU ET LES ALSH ACCUEILLANT LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS.**

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n° 2014-28 du 17 février 2014 autorisant le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec chaque ALSH accueillant les enfants de 3 à 12 ans par laquelle :

- Chaque structure d'accueil s'engage notamment à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du projet pédagogique et du programme d'activités qu'elle met annuellement en place.
- La CCVU s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits inscrits chaque année à son budget, à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif.

Vu les trois conventions d'objectifs signées en 2014 entre :

- la CCVU et la commune de Barcelonnette pour **le centre de loisirs municipal de Barcelonnette**,
- la CCVU et l'association « les Marmot's pour le **Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Marmot's**,
- la CCVU et l'association « Vivre Jeunes à Jausiers » pour le **Centre de Loisirs Sans Hébergement de Jausiers**.

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer la participation de la CCVU **au titre de l'année 2015** nécessaire au fonctionnement de chaque structure d'accueil.

Vu le projet d'avenant n°1 qui lui est présenté,

Entendu l'exposé,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents (Mmes ALLEMANDI, ANDRE, VAGINAY, LAE-ESMENJAUD, MM. MARTIN-CHARPENEL, BAGUE, BOUGUYON, PAYOT et COLLOMB n'ayant pas pris part au vote.

- **AUTORISE** le Président à signer l'**avenant n°1** à intervenir avec chaque structure d'accueil concernée,
- **DIT** que les crédits correspondant au versement des subventions de fonctionnement sont prévus, aux articles **6574 et 65734** du Budget principal de la Communauté 2015.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
M. Jacques MARTIN.